



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des députés
Luxembourg

Luxembourg, le 18 mai 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes au sujet de la position du Gouvernement relative à un embargo européen sur les ventes d'armes au Royaume d'Arabie saoudite.

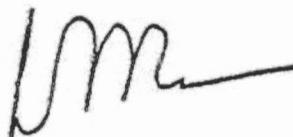
Après la polémique sur l'entrée de l'Arabie saoudite dans la Commission de la condition de la femme de l'ONU, la Commission des Relations extérieures de la Chambre des Représentants de Belgique vient en effet d'approuver une proposition de résolution demandant de cesser les ventes d'armes à l'Arabie saoudite. Il s'agit à la base d'une résolution « visant à reconsidérer la politique étrangère à l'égard du Royaume d'Arabie saoudite » déposée par « Ecolo-Groen » en septembre 2016, amendée aujourd'hui par la majorité. A noter aussi que la précitée proposition de résolution amendée invite le Gouvernement belge également à soumettre les relations diplomatiques et commerciales avec Riyad « à une réflexion approfondie ».

Dans un contexte plus élargi, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes:

1. Monsieur le Ministre partage-t-il, quant au principe, la position de la Commission des Relations extérieures de la Chambre belge relative à un embargo sur les ventes d'armes à l'Arabie saoudite ?
2. Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre est-il prêt à intervenir auprès de ses homologues du Conseil des Affaires étrangères de l'Union européenne afin d'arriver à un embargo européen sur les ventes d'armes à Riyad ?

3. Monsieur le Ministre pourrait-il également partager avec la Chambre son analyse sur l'avenir des relations diplomatiques et commerciales de l'Union européenne avec l'Arabie saoudite en général?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, cursive letters that appear to be 'LM' followed by a horizontal line.

Laurent Mosar
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

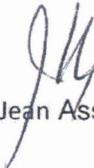
Entrée le :

16 JUIN 2017

Luxembourg, le 16 juin 2017

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes
à
Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe la réponse du Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n° 3010 posée par l'honorable Député Monsieur Laurent Mosar.


Jean Asselborn

Question parlementaire 3010 – CSV (L. Mosar) – ventes d'armes à l'Arabie saoudite

1. **Monsieur le Ministre partage-t-il, quant au principe, la position de la Commission des Relations extérieures de la Chambre belge relative à un embargo sur les ventes d'armes à l'Arabie saoudite?**

Le Luxembourg a toujours plaidé activement pour empêcher toute course aux armements dans et vers les régions instables ou subissant des tensions importantes, raison pour laquelle le Luxembourg est un défenseur infatigable du traité sur le commerce des armes (Arms Trade Treaty), ratifié par notre Chambre des Députés en juin 2014.

Le Luxembourg appuie les initiatives qui ont pour objectif le désarmement et la non-prolifération des armements conventionnels et de destruction massive tout comme des vecteurs de cette dernière catégorie, des domaines d'action prioritaires pour le Luxembourg en termes de prévention de conflit. En effet, le Luxembourg œuvre en faveur d'une recherche constante de la sécurité internationale au plus bas niveau possible d'armement et est partie à tous les traités et conventions régionaux et internationaux dans ce domaine.

C'est aussi pourquoi le Luxembourg applique une politique restrictive concernant l'exportation et le transit d'équipements militaires à destination de telles régions.

2. **Dans l'affirmative, Monsieur le Ministre est-il prêt à intervenir auprès de ses homologues du Conseil « Affaires étrangères » de l'Union européenne afin d'arriver à un embargo européen sur les ventes d'armes à Riyad?**

Au sein de l'Union européenne, la position commune 2008/944/PESC du Conseil du 8 décembre 2008, définit des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologies et d'équipements militaires, en établissant huit critères de contrôle. Cette position commune vise à harmoniser les contrôles des exportations (ventes) de technologies et d'équipements militaires (armes) au sein de l'Union européenne.

Les contrôles sont néanmoins effectués par chaque Etat membre, et les décisions portant sur les autorisations d'exportations relèvent de la compétence nationale de chaque Etat membre. Au sein d'un groupe de travail du Conseil de l'Union européenne dédié à la mise en œuvre de la position commune 2008/944/PESC, les Etats membres se concertent régulièrement pour évaluer les pays destinataires de leurs exportations, et ce en prenant en compte les huit critères de contrôle. Or, les politiques nationales de contrôle relatives à ce pays sont très diverses. Il serait donc difficile d'aboutir à un consensus au niveau européen, au vu des positions de certains Etats membres.

3. **Monsieur le Ministre pourrait-il également partager avec la Chambre son analyse sur l'avenir des relations diplomatiques et commerciales de l'Union européenne avec l'Arabie saoudite en général?**

Nonobstant les différends diplomatiques actuels dans la région, l'Union européenne veille à maintenir de bonnes relations avec tous les pays du Golfe, au niveau bilatéral, mais également au niveau multilatéral, notamment avec le Conseil de coopération du Golfe (CCG).